

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1948^c SÉANCE : 30 JUILLET 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1948) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud : | |
| Lettre, en date du 19 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12147) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote *S/...*) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1948ème SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 30 juillet 1976, à 15 h 30.

Président : M. Piero VINCI (Italie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1948)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 19 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12147).

La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 19 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12147)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes [1944e à 1947e séances] et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de la Zambie, de l'Afrique du Sud, du Botswana, de Cuba, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Guinée, du Libéria, de Madagascar, de la Mauritanie, du Mozambique, de l'Ouganda, du Qatar, de la Sierra Leone, de la Yougoslavie et du Zaïre à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.
2. Conformément à une autre décision du Conseil, je vais également renouveler l'invitation du Conseil de sécurité, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, au Président par intérim et aux

autres membres de la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Sur l'invitation du Président, M. Mwale (Zambie) et M. Jaipal (Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie) et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil: M. Mogami (Botswana), M. Batha (Afrique du Sud), M. Acosta (Cuba), M. Ahmed (Égypte), M. Ibrahim (Éthiopie), M. Doukouré (Guinée), Mme Brooks-Randolph (Libéria), M. Rasolondraibe (Madagascar), M. El Hassen (Mauritanie), M. Chissano (Mozambique), M. Mwangaguhunga (Ouganda), M. Al-Obaïdly (Qatar), M. Blyden (Sierra Leone), M. Mujzinović (Yougoslavie) et M. Umba di Lutete (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En outre, j'ai reçu de la mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale demandant que le Ministre des affaires étrangères de Maurice, sir Harold Walter, soit invité à participer au débat en sa capacité de président en exercice du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je propose donc que le Conseil, conformément à la pratique habituelle, accepte de l'inviter à participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, sir Harold Walter (Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie) prend place à la table du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant continuer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.
5. M. RICHARD (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, alors que vous approchez de la fin de votre mandat à la présidence du Conseil de sécurité.
6. Cependant, sur une note plus grave et avant de parler du point à notre ordre du jour, je voudrais m'associer aux autres délégations pour transmettre notre profonde sympathie à tous ceux qui ont souffert à la suite du terrible tremblement de terre de Tangshan,

en Chine. Je prie la délégation et le peuple chinois d'accepter nos condoléances.

7. Sur une note plus agréable, je voudrais saluer la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique et de Maurice. Ils représentent des pays qui sont mêlés de près aux événements d'Afrique australe et nous savons tous à quel point est lourde la responsabilité qui leur incombe. Mon propre gouvernement a travaillé étroitement avec les leurs et celui du Botswana pour essayer de résoudre les problèmes qui se posent encore à nous tous en Rhodésie et en Namibie. Je tiens à assurer les Ministres des affaires étrangères que nous continuerons à le faire. Je crois que nos objectifs sont les mêmes, à savoir autodétermination et gouvernement par la majorité dans les plus brefs délais.

8. Cependant, en cette occasion, je ne voudrais pas m'attarder sur les problèmes de la Rhodésie ou de la Namibie, qui dépassent quelque peu le cadre de la discussion d'aujourd'hui. En tout cas, nous aurons la possibilité de discuter la situation en Namibie de façon plus approfondie dans un proche avenir. Je me contenterai de faire deux remarques d'ordre général. Premièrement, mon gouvernement estime que l'Afrique du Sud occupe illégalement la Namibie et que le Territoire ne peut pas et ne doit pas être utilisé comme base d'attaques contre des pays africains voisins. Deuxièmement, nous persistons à penser qu'une solution pacifique est possible, et j'entends par là la négociation d'une indépendance authentique pour le Territoire. Nous ne croyons pas que la guerre ou un accroissement des activités de guérilla soit inévitable ou souhaitable. Nous croyons que l'indépendance n'est peut-être pas très éloignée et que le moment est venu d'essayer de réconcilier les différents courants d'opinion en Namibie.

9. Le Ministre des affaires étrangères de la Zambie a parlé devant le Conseil de la nécessité d'établir en Afrique du Sud "un ordre juste et le respect de la dignité humaine" [1944e séance, par. 17]. C'est là certainement le cœur du problème. Le Gouvernement de la Zambie est éminemment qualifié pour nous lancer cet appel. Nous admirons tous le dévouement total du président Kaunda à l'égard de la cause de la société multiraciale, qui, si je puis m'exprimer ainsi, s'est détaché comme un rayon de lumière sur le fond sombre de la triste histoire d'une bonne partie de l'Afrique australe. Pendant de nombreuses années, la Zambie a manifesté beaucoup de modération dans une situation d'une difficulté inextricable. Nous savons tous à quel point la Zambie est exposée du point de vue géographique aux pressions économiques et quels sont les grands sacrifices qu'elle a consentis. La Zambie a souffert plus que la plupart des pays du fait de l'application des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud. Elle mérite l'appui continu et entier de la communauté mondiale. Je suis heureux que mon propre pays, en conjonction avec la Communauté

économique européenne, ait pu l'aider dans une certaine mesure.

10. Nous sommes réunis ici pour examiner la plainte de la Namibie contre l'Afrique du Sud. Le Ministre des affaires étrangères de la Zambie nous a donné des détails inquiétants sur le raid dirigé contre Sialola et sur des incidents antérieurs survenus au cours de cette année. Le représentant de l'Afrique du Sud nous a dit que son gouvernement n'avait nulle connaissance du raid et ne l'avait pas autorisé [1944e séance]. Mais, qu'il l'ait autorisé ou non, nous sommes certains que cette attaque a eu lieu. Nous nous associons donc à ceux qui ont condamné l'action de l'Afrique du Sud et nous regrettons profondément les pertes en vies humaines et la violation du territoire zambien. Nous prions tous les intéressés de veiller à ce que ces incidents ne se répètent pas. L'histoire de l'Afrique australe est arrivée à un point crucial. Je suis entièrement d'accord avec le représentant de l'Afrique du Sud lorsqu'il dit que des solutions pacifiques sont encore possibles. Cependant, elles nécessiteront de la part de l'Afrique du Sud une très grande sagesse politique et elle devra être disposée à accepter ce qu'elle jugeait autrefois inacceptable. Il faudra également que la South West Africa People's Organization (SWAPO) fasse preuve d'une sagesse politique comparable et d'une grande souplesse. Mais plus nous assisterons à des incidents du genre de celui de Sialola, quels qu'en soient les responsables et quelles que soient les raisons qui les suscitent, plus grands seront les obstacles qui se dresseront sur la voie de la négociation et d'un juste règlement.

11. M. HAMMARSKJÖLD (Suède) [interprétation de l'anglais] : Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer très sincèrement aux orateurs qui ont exprimé leurs condoléances au représentant de la Chine à l'occasion de la très grave catastrophe qui s'est abattue sur son pays.

12. Je tiens également à m'associer aux orateurs qui ont salué la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique et de Maurice, présence qui souligne encore l'importance de nos débats.

13. Le Conseil de sécurité s'est déjà réuni quatre fois cette année pour se prononcer sur la politique raciste et agressive de l'Afrique du Sud. En janvier, le Conseil a condamné l'occupation illégale du Territoire de la Namibie [résolution 385 (1976)]. En mars, le Conseil a traité de l'agression ouverte commise par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et a condamné cette agression [résolution 387 (1976)]. En juin, après les massacres d'Africains, notamment des écoliers et des étudiants qui manifestaient contre la discrimination raciale en Afrique du Sud, le Conseil a vigoureusement condamné le Gouvernement sud-africain pour avoir recouru à des actes de violence massive [résolution 392 (1976)]. Aujourd'

d'hui le Conseil se réunit à la demande de la République de Zambie pour examiner les violations répétées commises récemment par l'Afrique du Sud contre le territoire zambien, dont la dernière en date a été l'incursion du 11 juillet qui a causé la mort de 24 personnes. Ces divers événements ont une chose en commun. Leur origine se trouve dans la politique inhumaine d'*apartheid* du Gouvernement de Pretoria.

14. Pour en venir au point qui nous occupe, à savoir la plainte de la Zambie concernant les incursions de l'Afrique du Sud dans son territoire, nous notons qu'en 1971 déjà, le Conseil, dans sa résolution 300 (1971), faisait appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle respecte pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Zambie et déclarait en outre qu'au cas où l'Afrique du Sud renouvelerait ses violations du territoire zambien, le Conseil se réunirait à nouveau. Comme il ressort clairement du rapport que nous avons entendu il y a quelques jours de la bouche du Ministre des affaires étrangères de la Zambie, M. Mwale [1944^e séance], l'Afrique du Sud ne s'est pas conformée à cet appel du Conseil.

15. M. Mwale a relaté, non pas un cas, mais une longue série de violations commises cette année par les forces militaires sud-africaines. De très loin, la plus grave de ces incursions a eu lieu le 11 juillet dans un camp de transit de la SWAPO, à 30 kilomètres à l'intérieur du territoire zambien. A ce jour, on compte 24 morts et 45 blessés.

16. Le Gouvernement suédois condamne fermement la nouvelle violation par l'Afrique du Sud du territoire de la Zambie. Etat souverain et indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions, ma délégation donne son plein appui au projet de résolution qui vient de nous être présenté [S/2158]. Il contient une condamnation vigoureuse et sans équivoque de l'attaque armée de l'Afrique du Sud contre la Zambie.

17. Au fil des ans, mon gouvernement, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'en d'autres instances, a déclaré clairement qu'il rejetait la politique inacceptable d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. A de nombreuses reprises, il a également condamné l'occupation illégale par l'Afrique du Sud de la Namibie et accordé un appui tant politique que matériel à la SWAPO, qui guide le mouvement de libération en Namibie. Ma délégation a exprimé ses vues sur cette question pendant le débat de janvier sur la question de Namibie et nous le referons au cours du débat qui aura lieu prochainement sur le même sujet.

18. Ma délégation serait très satisfaite d'une condamnation unanime par le Conseil de l'attaque armée perpétrée par l'Afrique du Sud contre la Zambie. Nous avons toujours pensé qu'une pression internationale continue sur la politique aussi bien intérieure

qu'extérieure du Gouvernement sud-africain était d'une importance vitale si l'on voulait voir se réaliser les changements nécessaires. Un vote unanime du Conseil rappellerait avec fermeté au Gouvernement de Pretoria ce que pense la communauté mondiale de la politique sud-africaine.

19. M. ABE (Japon) [interprétation de l'anglais] : J'aimerais tout d'abord exprimer notre peine profonde et notre douleur devant la terrible calamité qui s'est abattue récemment sur le pays de nos amis chinois, dans la région de Tangshan, dans la partie nord du pays. Au nom de la délégation japonaise, j'exprime nos profondes condoléances et notre sympathie attristée à la délégation de la République populaire de Chine.

20. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est saisi d'une plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud. La présence à cette session du Conseil de quatre éminents ministres des affaires étrangères — les Ministres des affaires étrangères de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique et de Maurice — à qui ma délégation souhaite une cordiale bienvenue, montre combien les pays africains ont à cœur l'affaire dont nous discutons.

21. Mon pays, en tant que membre du Conseil, a pour méthode fondamentale d'aborder les questions dont cet organe est saisi avec objectivité et équité, notamment, de montrer la plus grande compréhension possible envers les positions des diverses parties intéressées. Je crois que cette façon de faire est bonne pour le Conseil lui-même.

22. Je reconnais qu'il est plus facile de parler que d'agir; je reconnais qu'il est parfois très difficile pour le Conseil de conserver cette méthode quand certains membres ont le sentiment que les intérêts de leurs pays sont en cause dans les problèmes discutés. Parfois — et, malheureusement, bien souvent ces jours-ci —, leur émotion est telle que, bien que n'étant pas directement intéressés, ils se montrent parfois plus royaliste que le roi. Un tel phénomène, à mon avis, est nuisible aux travaux du Conseil.

23. Nous ne savons que trop que le Conseil, dans un certain nombre de cas, n'a pas pu prendre de mesures efficaces. Ce que je voudrais souligner ici, c'est l'importance de la méthode d'approche qu'adopte le Conseil quand il s'efforce, du mieux qu'il peut, d'assumer ses responsabilités, bien plus que l'apparent succès ou échec qui est résulté de l'examen d'une question donnée. Je dis cela parce que si le Conseil adopte la méthode d'approche que j'ai recommandée — objectivité, équité et compréhension —, il est plus probable que l'échec d'aujourd'hui sera le succès de demain. Telle est du moins la méthode d'approche fondamentale de ma délégation dans le présent débat.

24. La plainte de la Zambie a été exposée lucidement et en détail au Conseil par M. Siteke Mwale, ministre

des affaires étrangères de la Zambie, il y a quelques jours [194e séance]. D'après lui, le 11 juillet 1976, un avion militaire sud-africain, se déplaçant du sud-est au nord-ouest, a survolé le village de Sialola, à 30 kilomètres à l'intérieur du territoire zambien, y parachutant des hommes armés qui ont alors attaqué le camp de transit de la SWAPO et posé des mines autour du camp. Cette attaque armée s'est soldée par 24 morts et 45 blessés.

25. En réponse à la plainte de la Zambie, le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que le Gouvernement sud-africain n'avait pas connaissance d'une attaque contre le village de Sialola le 11 juillet et n'avait jamais autorisé d'attaques contre des villages zambiens [ibid.]. Bien sûr, nous qui siégeons ici à la table du Conseil de sécurité, n'avons pas été les témoins de l'incident et n'avons aucune preuve que cette déclaration du représentant de l'Afrique du Sud peut être contraire aux faits. Nul d'entre nous n'était sur les lieux au moment où l'incident s'est produit. Mais devons-nous, pour cette seule raison, croire la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud ?

26. La délégation japonaise a l'impression que la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud ne répondait nullement à la plainte et qu'elle n'a pas réussi à donner un tableau clair montrant que l'Afrique du Sud n'était pas impliquée dans cet incident.

27. De plus, s'il est vrai que le Gouvernement sud-africain n'avait pas connaissance de l'incident dont se plaint la Zambie, on peut se demander si les Sud-africains n'avaient pas connaissance non plus d'un cas semblable qui s'est produit peu avant ou peu après le 11 juillet; en effet, d'après ce que nous avons appris de source zambienne et de source sud-africaine, il semblerait qu'un certain nombre d'incidents de frontières se soient produits à différentes dates depuis le début de l'année. Si le Gouvernement sud-africain n'a jamais autorisé de tels actes, pouvons-nous supposer qu'ils ont été commis sans son autorisation ?

28. Si le Gouvernement sud-africain avait l'intention de nier toute incursion armée de la part de l'Afrique du Sud, son représentant aurait dû le dire et nous fournir un exposé détaillé de faits à l'appui de ses dires — en expliquant, par exemple, les mouvements de l'armée sud-africaine pendant cette période, comme l'a mentionné il y a deux jours la représentante du Libéria [1945e séance].

29. En fait, le représentant de l'Afrique du Sud a admis dans sa déclaration qu'un certain nombre d'incidents s'étaient produits de part et d'autre de la frontière. Si le Gouvernement sud-africain n'a jamais lancé ou autorisé d'incursions armées à l'intérieur de la Zambie, le représentant de l'Afrique du Sud entend-il dire que tous ces incidents étaient des incursions allant du côté zambien vers le côté sud-africain ? Avec tous les efforts que nous faisons pour bien comprendre ce qui s'est réellement passé, on ne nous donne pas de réponse pour certains points importants.

30. Par conséquent, ma délégation ne peut s'empêcher de conclure que tout a dû se passer comme l'a dit la Zambie dans sa plainte, contrairement à ce qu'a déclaré le représentant de l'Afrique du Sud. Il ne subsiste alors aucun doute quant au fait que les attaques armées de la part de l'Afrique du Sud constituaient une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Zambie, ce que l'Organisation des Nations Unies ne peut que condamner. Il faut faire appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle s'abstienne dorénavant de se livrer à des actes de ce genre et d'utiliser le Territoire international de la Namibie comme base d'attaques armées contre la Zambie.

31. A cet égard, il convient tout particulièrement de faire remarquer que la cause principale de la situation repose avant tout dans la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud que condamne la communauté internationale et aussi dans le fait que l'Afrique du Sud occupe illégalement la Namibie.

32. Par conséquent, ma délégation prie instamment l'Afrique du Sud de réfléchir très sérieusement à la situation internationale qui règne autour d'elle, d'abandonner ses mesures politiques si néfastes et de chercher une solution qui permettrait à tous les peuples d'Afrique de jouir des droits fondamentaux de l'homme et de vivre ensemble dans la paix, l'harmonie et la prospérité.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Maurice, président en exercice du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, sir Harold Walter, à qui je donne la parole.

34. Sir Harold WALTER (Président du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion d'appuyer la cause juste et incontestable de la Zambie, Etat frère membre de l'OUA, en ma qualité de président du Conseil des ministres de l'OUA. J'ai choisi la langue française comme mon moyen d'expression aujourd'hui, pour souligner la notion française de l'universalité de l'homme et sa connotation, le plein épanouissement de l'homme. Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai pris la parole devant vous, j'ai compati avec vous. Aujourd'hui, c'est avec le plus grand plaisir que je vous félicite pour l'habileté et la maîtrise avec lesquelles vous avez conduit les débats pendant les quelques jours où j'ai eu le privilège de vous observer. Je résumerai mon impression en disant qu'il s'agit là de la main de fer dans un gant de velours.

(L'orateur poursuit en français.)

35. Je voudrais tout d'abord saisir l'occasion qui m'est offerte pour adresser mes condoléances au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine dans la dure épreuve qu'ils viennent de subir.

36. Je voudrais aussi dire toute ma sympathie et mes condoléances au Président et au Gouvernement de la République de Madagascar pour le malheur qui vient de les frapper si cruellement.

37. Epoque funeste, j'y reviens après mon intervention devant le Conseil de sécurité l'autre jour [1943e séance], avec l'espérance malgré tout qu'elle s'achèvera avec une compréhension entre Etats. Epoque funeste pour ce continent d'Afrique où l'on voit s'installer des guerres comme si elles étaient des événements naturels et où l'on constate les déchirements de la haine et de la violence. Epoque funeste où de sentencieuses réunions discutent de l'emploi limité ou non des forces thermonucléaires dans la prochaine guerre.

38. Les nations protestent, l'OUA se réunit pour faire entendre raison. Mais les grands intérêts — ou ce qu'on nomme ainsi — sont indifférents aux protestations. *Quousque tandem Catilina ?*

39. Rien n'est plus dramatique que d'écouter avec objectivité l'histoire d'événements récents entre l'Afrique du Sud et la Zambie quand ceux-ci suscitent des passions mal éteintes. Les sources sont abondantes, trop abondantes peut-être, et les témoignages foisonnent.

40. Il s'agit d'une suite d'exposés relatant pour la plupart des drames qui ont lieu actuellement entre deux pays, alors que l'un devrait comprendre l'autre et faire preuve de bon voisinage; hélas, l'un trouve à attaquer l'autre : c'est toujours le cas du plus fort contre le plus faible. Alors gare au juste retour des choses. Qui se sert de l'épée périra par l'épée.

41. Devant ce tribunal de haute instance que vous formez, vous, membres de l'unité mondiale et gardiens sacrés de la paix, le recours de l'agresseur à l'argument de la défense de sa prétendue civilisation a déjà beaucoup servi lorsqu'il voulait justifier ses crimes les plus aveugles, mais il oublie qu'il flétrit ainsi les forfaits commis au nom d'un idéal déjà défiguré et désuet.

42. Certes, beaucoup d'entre vous se souviennent encore de Sharpeville; nous sommes encore au lendemain de Soweto, de Sialola, et que va-t-il se passer maintenant ? Treize attaques depuis janvier 1976 à ce jour. Mieux vaut ne pas parler du reste, car l'histoire l'enregistrera dans ses pages les plus noires. Et maintenant, la présente agression, dont le Conseil est saisi. Quel catalogue honteux et dégradant d'actes d'oppression et de répression et de crimes ! Quelle folie ! Et c'est cela que le régime fasciste sud-africain appelle dialogue de paix. Voilà où nous en sommes. Infliger à un peuple pacifique qui ne demande qu'à vivre et à bâtir une nation une injuste violence, tel est le mot d'ordre de l'*apartheid* qui appelle à son secours Dieu, Jeanne d'Arc et le patriotisme.

43. Tous les voisins de la République sud-africaine, la Namibie, l'Angola, la Zambie, sont sous le joug et la menace constante de ce monstre affreux. Il n'y a pas eu un mot de pitié pour les victimes emprisonnées sans jugement, par même un simple rappel à l'ordre aux tueurs et aux assassins. Voilà ce que, au XXe siècle, on appelle "défendre la civilisation".

44. Puis-je vous avouer que, témoin de toutes ces horreurs commises au nom de la liberté, le chrétien que je suis a doublement frémi. De honte, d'abord, pour la race humaine dont nous faisons partie, d'angoisse ensuite pour les peuples noirs que nous sommes aussi. Je ne peux qu'avoir l'apaisante certitude que ce n'est pas l'*apartheid* qui détient la vérité. Mais c'est à vous, membres du Conseil, qu'il faut que nous appelions, et c'est à ce prétoire que nous voulons faire éclater au grand jour, aux yeux et aux oreilles du monde entier, ce qu'est la justice et ce qu'est la dignité humaine.

45. Constatant avec dégoût cet état de choses, je peux dire catégoriquement que l'Afrique du Sud s'est tragiquement fourvoyée et se trompe d'époque; et nous ne sommes pas nous-mêmes à l'abri de cette confusion et de cette inversion de la chronologie historique. Que chacun de vous, membres du Conseil, prenne ses responsabilités dès aujourd'hui.

46. Il est certain, même s'il est difficile de le croire, que le régime de Vorster est en train de ranimer le mythe de l'omnipotence. Il est vrai cependant qu'il est incapable de réduire en cendres, avec son arsenal d'armes meurtrières et son potentiel nucléaire, toute l'Afrique noire. Que notre mère patrie se réveille et resserre ses rangs. Mais l'Afrique du Sud pourra-t-elle faire plier la volonté d'un peuple aussi déterminé que le peuple africain ? Ce peuple est sorti de ses limbes; il veut se faire entendre et se fera entendre. Si d'autres ont pris des siècles pour créer des Etats unis, que ce soit en Amérique, en Russie ou en Europe, dans un avenir prochain, vous aurez à compter avec les Etats unis d'Afrique, dont nous jetons les bases aujourd'hui.

47. Quelle qu'ait été l'issue du conflit au Viet Nam et des autres conflits du même genre, une double leçon mérite d'être tirée : il y a d'une part les risques d'une guerre de libération nationale, dès lors que les Grands ne s'engagent pas, et, d'autre part, les pertes démesurées, pour l'agresseur, en prestige et en autorité morale, plus encore qu'en hommes ou en argent.

48. Certes l'Afrique du Sud a les moyens matériels d'entretenir une armée d'un demi-million d'hommes, si elle le veut, sans imposer de privations à sa population, sans même que se ralentisse le progrès de son économie. Cette guerre tragique porte témoignage de l'énormité des ressources du pays. Elle révèle aussi le péril qu'entraînent pour l'unité d'une nation qui se dit démocratique, la mauvaise conscience de certains et le caractère barbare de sa conception de l'humanité.

49. Il est difficile de savoir la mesure exacte dans laquelle les tensions raciales peuvent s'aggraver. Au cours des dernières années, l'Afrique du Sud a acquis des armes conventionnelles et elle a maintenant un potentiel nucléaire et l'équipement militaire adapté aux autres formes de conflit. La guerre totale, avec recours aux bombes nucléaires ou aux armes conventionnelles, les adversaires n'étant pas de même force, serait catastrophique pour tous, et l'on pourrait craindre que ne se réalisent les prédictions apocalyptiques.

50. Cela est sérieux. Malgré les deuils, les ruines, les larmes, le sang, les chairs écrasées, les milliers de morts provenant des mouvements sismiques n'ont pas dépassé l'horreur des méfaits de l'*apartheid*. Sur la frontière zambienne, ce sont des hommes — du moins le prétendent-ils — qui, délibérément, choisissent pour victimes des hommes et des enfants innocents. Avec un insolent et lâche "courage", ils mettent la vie humaine en balance contre la réalisation de leurs ambitions.

51. Il existe, certes, à la honte du genre humain, des pays colonialistes et combien puissants et voraces, semble-t-il ! Dans leur politique internationale, d'ailleurs, les mots les plus beaux ne sont que mensonges boursoufflés qui camouflent grossièrement l'appétit des grands carnassiers. On se demande pourquoi ils existent. Personne n'y croit plus et tout le monde voit clairement derrière leurs drapeaux brandis briller les rangées de dents pointues de ces chacals.

52. Cependant, le mot "coexistence" existe et l'Afrique du Sud, qui se dit développée et civilisée, ne l'a pas dans son vocabulaire : la coexistence de deux puissances ou de deux groupes qui peuvent se mettre d'accord pour constater que l'existence de l'un n'exige pas la disparition de l'autre. Pour que la coexistence pacifique soit durable, il faut que soient maintenus en équilibre les arguments qui imposent le respect mutuel et la sauvegarde de la souveraineté nationale. Malheureusement, cette philosophie n'appartient qu'aux nations vraiment civilisées et non à une nation barbare, conditionnée par l'*apartheid*.

53. Malheureusement, grâce aussi à sa supériorité militaire, l'Afrique du Sud jouit d'une liberté d'action stratégique qui n'appartient pas aux régions avoisinantes. Mais il n'y a là rien de nouveau. Après tout, grâce à la collaboration des nations racistes, grâce à la passivité des grandes puissances, le régime de Vorster se vautre dans ses penchants machiavéliques.

54. Nous, peuples du monde qui voulons une prospérité pour la postérité, avons le devoir de faire respecter les droits des opprimés contre les agresseurs, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. L'homme est le fils de Dieu, et à ce titre nous sommes tous égaux.

55. L'Afrique du Sud n'a aucun droit d'attaquer la Zambie. C'est le premier principe de bienséance entre

nations mitoyennes. Elle n'a pas non plus le droit de maintenir sa présence en Namibie. L'Organisation des Nations Unies, vous le savez, s'est prononcée contre ce genre de vassalité des peuples envers un suzerain; le règne féodal est révolu. Voudrait-on le voir se rétablir en plein XXe siècle ? On ne peut revenir en arrière. L'histoire est irréversible.

56. Si l'on refuse toute solidarité économique — commerce d'armes surtout — et même morale dans une lutte menée contre le maintien d'un régime colonial, où se trouve alors la justice humaine ? Où sont les principes qu'on a voulu nous faire entendre et qu'on essaie encore de nous faire entendre ? Nul ne se soustrait aisément à cette sorte de logique qui n'en crée pas moins un malaise profond si ce n'est un mal très douloureux. Mais si le sens de l'intérêt ne suffit pas à convaincre les Etats de coordonner leurs actions, ne faut-il pas un acte de foi pour imaginer le saut de l'indépendance nationale au mondialisme et à l'universalité. Le destin inéluctable est entre nos mains — la tragédie et la tuerie mondiale ou la paix et la prospérité de tous. C'est pour le triomphe de l'une des impostures de l'*apartheid* que les obus pleuvent sur la Zambie.

57. Nous tous, ici, avons le devoir de demander le respect de la souveraineté et de l'indépendance du peuple namibien et de réclamer avec force le retrait immédiat des troupes sud-africaines des territoires d'autrui, au demeurant la Namibie.

58. Afin d'améliorer sa position, l'Afrique du Sud a eu la bassesse de tenter de capturer les régions avoisinantes; c'est, vous l'avouerez, une initiative de crapulerie et de piraterie. Elle a déshonoré le mouvement de libération et l'a discrédité. Sur le plan international, elle a désormais une carte souillée et tachée de sang frais. Elle donne l'impression affreuse au monde entier que tous les chacals de ce monde peuvent venir manger leurs enfants et qu'en sus on leur offrira un morceau de sucre. Quelle ignoble lâcheté ! Le succès de cette catégorie de gens en dit long sur le vide spirituel de notre temps.

59. La Patrie est l'un des mots les plus majestueux parmi ceux qui portent une majuscule. C'est une divinité gardée par la foudre comme l'arche des Hébreux. Quiconque ose y porter atteinte commet un sacrilège aussi bien contre elle que contre la sécurité de ceux qui ont pour tâche de maintenir l'ordre social. C'est l'héritage d'une nation. Voudriez-vous prêter main-forte à un tel envahisseur de ce qu'il y a de plus sacré pour un peuple ?

60. Nous avons une lourde responsabilité — vous avez une lourde responsabilité — à l'égard du destin de l'Afrique. Le droit et la morale ont obligatoirement un rapport. Un droit positif en vigueur doit nécessairement s'inspirer de valeurs morales qui définissent plus ou moins le bien et le mal, le juste et l'injuste, ce qui est permis et ce qui est défendu. Les faits sont

là, vous en avez pris connaissance. Tirez donc vos propres conclusions.

61. Dans la vie des nations, et plus particulièrement dans les périodes troublées de la vie des nations, quand celles-ci sentent le besoin de liberté, les citoyens éprouvent fortement l'importance de ce droit qui est inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et qui est des plus précieux, car dans les moments graves, tous les autres dépendent de lui. Luttons pour le droit et la dignité humaine, pour la sauvegarde de l'indépendance et le respect de la souveraineté nationale. Alors, tels des juges, condamnez cet acte barbare et inhumain sans réserves ni conditions. Que le projet de résolution qui est devant vous reçoive l'unanimité sans réserves ni conditions. Que cette séance nous rapproche de l'esprit de compréhension; qu'elle nous rapproche de l'idéal de fraternité et de la bénédiction de la paix.

62. Le PRÉSIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Maurice pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. Je dois dire que j'ai été surtout sensible à son recours de nouveau, à quelques semaines de distance du précédent débat au Conseil, à des expressions et des maximes latines qui ne peuvent que réchauffer le cœur d'un fils de Rome.

63. Le prochain orateur est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

64. M. DOUKOURÉ (Guinée) : Monsieur le Président, il y a exactement 18 jours que la délégation guinéenne vous traduisait, de cette même place et en ces mêmes lieux [1940e séance], les sentiments de sincère amitié qui unissent votre pays, l'Italie, à la Guinée et rendait un vibrant hommage aux qualités de diplomate averti que vous êtes pour assurer la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous retrouvons cette fois dans des circonstances aussi dramatiques pour l'Afrique, car le régime raciste de Pretoria a effectivement porté ses coups de griffe sur la République sœur de Zambie.

65. Avant d'aborder le vif du sujet, ma délégation doit s'acquitter d'un devoir fraternel à l'endroit de la délégation malgache, du Gouvernement et du peuple de Madagascar. Nous venons d'apprendre avec douleur et consternation la perte cruelle qui vient d'endeuiller le peuple malgache, le décès de notre frère, Joël Rakotomalala, premier ministre de Madagascar qui a trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère. Le colonel Rakotomalala, dont le décès est survenu ce jour dans la région de Dsanganan Ganeve, à une centaine de kilomètres au sud de Tananarive, reste pour nous l'exemple du travailleur consciencieux et engagé au service de la révolution socialiste malgache et de l'Afrique combattante.

66. Que nos condoléances attristées soient transmises à la famille et au couple frère de Madagascar.

Vous nous permettrez également d'exprimer nos sentiments de solidarité au peuple chinois; victime d'un violent tremblement de terre.

67. Permettez-moi aussi de remercier le représentant du Zaïre de sa déclaration du 28 juillet [1945e séance] qui rappelle l'avertissement lancé au Conseil par la Guinée lorsque nous avons déclaré, citant M. Jim Hoagland :

"Les parallèles entre les Afrikaners et les Israéliens sont aussi clairs qu'ils sont gênants pour Israël. Ce sont deux peuples composés en grande partie d'Européens blancs qui ont édifié leurs propres nations sur des terres habitées par des majorités non européennes hostiles qui en auraient vite fini de ces deux nations si les Afrikaners et les Israéliens prêtaient l'oreille aux Nations Unies et abdiquaient devant l'opinion mondiale. Leurs religions sont similaires, chacun se prétendant le "peuple élu"..."

"C. L. Sulzburger, brillant journaliste du *New York Times* pour ce qui est des affaires étrangères, a déclaré à Johannesburg en 1971 que les tactiques militaires déployées par Israël en 1967 étaient soigneusement étudiées dans les écoles militaires d'Afrique du Sud." [1940e séance, par. 41.]

Nous disons ensuite :

"Vous me permettrez de demander si une mission secrète sud-africaine n'a pas appris à cette nouvelle école du 4 juillet 1976 l'art d'envahir Luanda, Maputo, Conakry et, demain peut-être, Alger." [Ibid., par. 42.]

68. L'adage nous dit qu'un homme averti en vaut deux. Vous m'aidez à savoir la suite pour ce qui est du Conseil, averti 15 jours avant l'ouverture du débat sur l'agression de l'Afrique du Sud contre la Zambie.

69. On peut ménager par amour un animal domestique atteint de rage tant qu'il ne constitue pas une menace à la sécurité des voisins. L'Afrique du Sud est devant vous un cas pathologique car les symptômes de névrose ne manquent plus. M. Botha, représentant de la République sud-africaine, a notamment déclaré :

"Je tiens d'emblée à déclarer que le Gouvernement sud-africain n'a pas eu connaissance d'une attaque commise contre un village zambien, à Sialola" [1944e séance, par. 48].

Ou bien l'Afrique du Sud a commis cette agression en dormant, ce qui relève du somnambulisme, ou bien elle a massacré à Sialola en toute inconscience.

70. Monsieur le Président, permettez-moi d'apporter le diagnostic du piètre psychiatre que je suis, et de conclure que le somnambulisme comme l'état incon-

scient dans ce cas relèvent de la pathologie mentale, donc de la folie. Mettre dans les mains d'un pareil fou quelque arme que ce soit, qu'il s'agisse d'un canif, d'un revolver, d'une mitraillette, d'un chasseur Mirage ou d'un réacteur nucléaire, c'est montrer la légèreté avec laquelle on considère les cohabitants d'un tel aliéné.

71. La délégation guinéenne ose croire que ceux qui arment l'Afrique du Sud sont conscients de leurs actes et qu'ils nous comprennent. Qu'ils ne nous reprochent pas de vouloir tuer, à coups de bâtons, s'il le fallait, l'animal enragé qu'ils ont en toute conscience lâché dans la foule.

72. L'Afrique d'aujourd'hui a assez de la honteuse pratique de l'*apartheid*. La presse impérialiste est très loquace quand, dans l'espace de quelques jours, elle a pu publier le livre intitulé *90 minutes à Entebbe*. Elle est très disposée à crier au scandale quand l'Afrique refuse d'arborer des médailles olympiques sur les chaînes de l'esclavage qui mordent son cou et ses poignets. Elle est silencieuse face aux massacres de Soweto; elle est silencieuse quand l'Afrique fait éclater au grand jour les complots tissés par l'impérialisme contre la souveraineté de nos Etats. Elle est loquace quand, à Dublin, un malheureux accident, que nous déplorons, est survenu à l'ambassadeur du Royaume-Uni, mais silencieuse face aux meurtres de Sialola; silencieuse face aux attaques sud-africaines contre le Mozambique, l'Angola, la Zambie; silencieuse quand, devant le Conseil de sécurité, l'Afrique révèle les raisons profondes des actes de piraterie et de barbarie perpétrés contre nous.

73. La position du peuple révolutionnaire de Guinée est claire. Le responsable suprême de la révolution, le camarade Ahmed Sékou Touré l'a expliquée récemment à Conakry en faisant la déclaration suivante, publiée dans le numéro 2228 du *Horoya* :

"En Afrique du Sud, l'offensive impérialiste va d'escalade en escalade. Pour ceux qui parlent encore de dialogue, voilà étalé au grand jour le dialogue instauré en Afrique du Sud. Vorster, leur ami, est en train de massacrer des milliers et des milliers de nos frères et de nos sœurs en Afrique du Sud. Nous disons non à une telle politique de démission, à une telle politique d'indignité.

"L'Afrique a trop souffert; elle a été trop humiliée et trop longtemps exploitée. Nous avons aujourd'hui le devoir de nous défendre. Des milliers d'Africains sont morts de tortures. Nous qui vivons, incarnons et exprimons leur haine contre l'*apartheid*, l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme. Le crime commis est si odieux que même les puissances impérialistes élèvent le ton pour flétrir l'attitude de l'Afrique du Sud, leur fête de pont en Afrique. Des journaux, la radio, la télévision aux Etats-Unis d'Amérique, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne de l'Ouest et dans

tous les pays de l'Occident, sont en train de s'élever contre l'*apartheid*. C'est au même moment que des gouvernements africains indignes, corrompus, anti-africains soutiennent encore l'*apartheid* contre l'Afrique. Ainsi l'Afrique doit se défendre, et nous devons être de ceux qui inviteront les Etats africains à assumer leurs responsabilités en défendant la cause de la justice, de la liberté en Afrique du Sud contre les partisans de l'*apartheid*. On ne parle, par paradoxe, que de l'*apartheid* ! C'est comme si on parle de fumée sans parler du feu. On parle de l'ombre sans parler de l'objet que l'ombre représente. La cause déterminante, ici, c'est la domination coloniale ! C'est la véritable cause de la discrimination raciale dont souffrent nos frères en Afrique du Sud. L'Afrique doit donc élever le ton de son combat, adopter une position radicale, accepter de mourir un peu pour que notre dignité soit sauvegardée. Et, dans ce combat, l'Europe, l'Amérique et les autres continents, ne peuvent pas tous unanimement se séparer de l'Afrique, qui leur est indispensable. Ceux-ci doivent choisir entre l'Afrique, sa liberté, sa dignité et les minorités racistes, les colonialistes de l'Afrique du Sud. Si une position est fermement prise par l'Organisation de l'unité africaine en ce sens, nul doute que tous les pays, comme les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, tout comme les pays socialistes, choisiront l'Afrique et abandonneront immédiatement l'*apartheid* et ses partisans.

"... En Afrique australe, il s'agit de libérer la Namibie et le Zimbabwe et d'enterrer l'*apartheid* pour que la majorité noire puisse exercer le pouvoir légitime sur son sol naturel. C'est, on se souvient, après la guerre de 1914/1918 que les colonies allemandes avaient été placées sous la tutelle de certaines puissances. La Société des Nations avait ainsi confié à l'Afrique du Sud la tutelle sur le Sud-Ouest africain, c'est-à-dire la Namibie. C'est ainsi que la France avait, quant à elle, à exercer le même pouvoir de tutelle sur une partie du Togo et une partie du Cameroun. Enfin, le Royaume-Uni était chargé du Tanganyika, d'une partie du Cameroun aussi, et d'une partie du Togo.

"Regardons maintenant la carte géopolitique de l'Afrique : tous ces pays sont aujourd'hui indépendants, sauf la Namibie. L'Organisation des Nations Unies s'est réunie et a levé la tutelle de l'Afrique du Sud sur ce territoire. Le Conseil de sécurité s'est prononcé pour l'indépendance de la Namibie. L'Organisation de l'unité africaine s'est réunie aussi et s'est prononcée pour l'indépendance de la Namibie. Toutes les organisations internationales se sont déjà prononcées dans le même sens. Mais l'Afrique du Sud refuse de respecter cette volonté des peuples. Elle impose la force et n'entend pas raison. Elle ne comprend pas le sens de la justice historique. Que nous reste-t-il à faire ? Utiliser aussi la force pour mettre fin à l'*apartheid*.

"Ils disent que l'Afrique du Sud dispose de l'arme atomique. Qu'importe ! L'Afrique continuera à vivre, et longtemps, alors que l'apartheid et ses partisans seront déjà enterrés.

"Il n'y aura pas deux victoires, mais une seule : celle des peuples. Et toutes les puissances qui savent que l'Afrique est résolue à lever le défi et à défendre sa cause hésiteront à appuyer l'Afrique du Sud. Et si, par entêtement, elles le faisaient, cela ne nous empêcherait pas d'assumer notre responsabilité avec honneur et dignité, jusqu'à la victoire de la Namibie...

"... Il y a un complot permanent contre l'Afrique. Nous devons le dénoncer. Et l'Afrique doit toujours se défendre. Les pays américains et européens, qu'il s'agisse de l'Europe de l'Ouest ou de l'Est, ont tous dit, et à juste raison, que les problèmes africains concernent en tout premier lieu les peuples et les gouvernements africains...

"Il ne nous reste qu'une seule solution, celle de la lutte.

"La dignité ne se donne pas en cadeau; elle se conquiert; la liberté ne se donne pas en cadeau; elle se conquiert; le progrès ne se donne pas en cadeau; il se conquiert.

"L'Afrique doit défendre sa dignité. Il nous reste une solution, avons-nous dit : la lutte. En effet, tous les continents, à l'exception de l'Afrique, disposent au moins d'un membre permanent, au sein du Conseil de sécurité, jouissant du droit de veto. Seule l'Afrique est absente parmi les membres permanents du Conseil de sécurité jouissant du droit de veto. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Allemagne fédérale et tous les pays, catholiques ou protestants, respectueux des principes religieux de leurs pays, parlent de Dieu. Mais peuvent-ils dire qu'il y a un paradis américain, un paradis britannique, un paradis africain ? Il y a le paradis tout court. Il n'y a pas de discrimination chez Dieu. L'Eglise ne fait pas de discrimination: l'islam n'a pas présenté de discrimination non plus, s'agissant de l'enfer ou du paradis.

"Nous avons longtemps, et assez longtemps, demandé la suppression du droit de veto; cela n'a pas été obtenu. Maintenant il apparaît normal qu'un Etat africain soit également membre du Conseil de sécurité, et membre permanent. Ce pays exercera, au titre du continent africain, le droit de veto pour préserver les intérêts supérieurs du continent africain.

"Nous allons voir alors enfin l'impérialisme à l'œuvre, puisque chaque puissance dit qu'elle n'est pas impérialiste. Ce sont celles qui seront contre notre proposition d'accorder un siège de membre permanent du Conseil de sécurité à un Etat afri-

cain qui se révéleront à la face du monde comme les puissances impérialistes, racistes, colonialistes, néo-colonialistes et antiafricaines."

74. De nombreux représentants et observateurs voudront bien aider à déceler les militants de l'apartheid, les racistes, qui trouvent impensable pareille proposition — ceux qui, sans se rendre compte, pratiquent aussi l'apartheid.

75. L'Afrique est le lieu où se jouera le destin du monde. L'enjeu sud-africain est important. Il est normal que les pays occidentaux d'un haut niveau de développement qui ont de grands intérêts en Afrique du Sud, soient les mêmes qui garantissent la survie des minorités racistes en accordant à Pretoria et à Salisbury l'aide militaire — ont ils ont besoin.

76. La politique des Etats-Unis concernant l'Afrique du Sud, par exemple, a changé, suivant les successions présidentielles à la Maison-Blanche. Au temps du président Kennedy, les Etats-Unis ont failli adopter une position anti-*apartheid*. Avec M. Nixon, on a assisté à la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud.

77. Deux journalistes, Jack Anderson et Tad Szulc, ont révélé l'existence de dossiers élaborés en 1969 qui concernent la politique des Etats-Unis en Afrique du Sud. Selon ces dossiers, l'administration de M. Nixon a, dans son option connue sous le nom de "Tar-Baby", demandé la tolérance pour les régimes blancs d'Afrique australe. S'agissant de la construction par les Etats-Unis d'Amérique de la base de Diego Garcia, pour la militarisation de l'océan Indien, il y a eu une dispute ouverte entre la Central Intelligence Agency et le Département d'Etat, d'une part, le Département de la défense et les présidents Nixon et Ford, d'autre part. Pour plus de détails, nous recommanderons la lecture de "Why we are in Johannesburg", de septembre 1974, écrit par M. Szulc.

78. Il n'y a pas de raison logique qui puisse permettre d'espérer que les puissances occidentales et l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) abandonnent l'idée de militariser la route maritime passant par le Cap de Bonne-Espérance; de ce fait, leur sympathie pour l'Afrique du Sud n'est pas à démontrer. La fourniture de réacteurs nucléaires à Pretoria ne dispense pas les auteurs d'un geste si inamical à l'endroit de l'Afrique. Plus de 200 grandes sociétés des Etats-Unis totalisent le cinquième des investissements étrangers en Afrique du Sud. Les intérêts économiques ont aveuglé de nombreux pays, et c'est là l'erreur fatale que de choisir Pretoria et l'apartheid contre toute l'Afrique.

79. La délégation de la République de Guinée n'ignore pas les desseins de ceux qui protègent l'Afrique du Sud par les actes et la condamnation par les mots. Nous ne sommes plus dupes des simples condamnations. L'Afrique du Sud se moque de nos résolutions. Pour preuve, elle est déclarée championne mondiale

dans l'olympiade des condamnations pour violations graves de la Charte des Nations Unies.

80. Nous avons démontré qu'Israël et l'Afrique du Sud sont des Siamois qui nous feront perdre du temps au Conseil car ils ont le sentiment qu'ils resteront impunis.

81. Nous savions que l'Afrique du Sud allait chanter en écho l'hymne du terrorisme contre l'Afrique et envahir à son tour la Zambie, l'Angola et le Mozambique.

82. Nous respectons le Conseil et ses membres. Nous le respectons tellement que nous avons toujours accepté des résolutions de condamnation. Permettez-nous maintenant d'être un peu plus exigeants en demandant à l'Organisation des Nations Unies la libération effective et immédiate de la Namibie et le rétablissement de l'Afrique dans tous ses droits — dans son droit le plus légitime : celui de s'opposer à ce qu'on la bafoue et qu'on la piétine.

83. S'il est vrai que toutes les nations sont égales au sein de l'Organisation des Nations Unies, s'il est vrai que l'utilisation de la force à des fins politiques est une violation de la Charte que nous devrions respecter, il apparaît que l'Afrique n'est pas encore en possession de tous les moyens qui lui sont dus. Tous les continents qui occupent une place permanente à cette table, hormis l'Afrique, disposent de l'arme qu'on appelle "veto". Il est temps qu'on nous rende justice. Nous avons entendu les confessions du loup devenu berger.

84. Lors du débat sur l'agression israélienne contre l'Ouganda, nous avons été édifiés sur la manière dont on traite nos problèmes. La délégation du Parti-Etat de Guinée a pris note de la déclaration sud-africaine qui propose d'éviter la guerre. Cette guerre peut être évitée si ceux qui disposent du droit de veto décident tout de suite, aujourd'hui même, de l'abolition du régime d'apartheid et du règne des minorités raciales en Afrique australe. Mais nous avons entendu combien de déclarations d'intention, combien de professions de foi qui n'ont jamais été honorées !

85. L'Afrique du Sud se moque de nous, elle se moque du Conseil, elle se moque des résolutions que nous adoptons. Voilà plus de 50 résolutions qu'elle viole sans s'en inquiéter. Aussi devons-nous comprendre que la simple condamnation ne lui fait rien et qu'elle ne veut surtout pas écouter l'Organisation des Nations Unies, comme nous l'avions démontré le 12 juillet [1940e séance].

86. Que faut-il faire alors ? Il faut agir de manière concrète, en choisissant d'abord la libération totale de l'Afrique, favorisant ainsi l'exercice par les Africains de leurs droits inaliénables. Pour cela, il faudra que les puissances capitalistes, alliées naturelles de l'Afrique du Sud, cessent immédiatement toute aide.

de quelque nature que ce soit, à la République sud-africaine. Il faudra que les pays africains cessent toute tentative de dialoguer avec le régime de Vorster, car nous avons maintenant la démonstration flagrante de ce qu'est le dialogue à l'israélienne ou à la mode de Pretoria. Il faudra que toutes les nations développées s'abstiennent de recruter dans nos Etats des dirigeants commis à la trahison de l'Afrique. Il faudra que l'Organisation des Nations Unies intervienne enfin concrètement, voire militairement, avec les mouvements de libération en vue de libérer la Namibie. Nous pensons que le Conseil de sécurité s'acquittera de cette tâche en prenant non seulement des mesures de condamnation du régime de Pretoria pour son agression contre la Zambie, mais aussi toutes les dispositions voulues pour la réparation des dégâts commis par sa soldatesque fasciste; nous pensons surtout que l'Organisation des Nations Unies va enfin laver l'insulte faite par le sionisme et l'apartheid, qui l'ont traitée d'organisation incapable, d'organisation inutile, à cause de sa mollesse, de son opportunisme et de sa collusion.

87. On a ignoré la vérité sur l'affaire d'Entebbe; on pourra ignorer cette fois encore l'agression sud-africaine contre la Zambie. Mais tous les peuples savent que "le charmeur de serpents finit toujours par se faire mordre".

88. Qu'il me soit permis de transmettre, au nom du peuple militant de Guinée, l'expression de notre profonde solidarité avec le peuple frère de Zambie. Nous lui donnons l'assurance qu'il n'y aura pas de faille dans le soutien que nous accordons aux mouvements de libération.

89. Le peuple de Guinée adhère à la déclaration faite par le président Kenneth Kaunda lors de la treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Maurice il y a quelques jours :

"L'Afrique est un continent dynamique. Par conséquent, lorsqu'il faut faire face à des problèmes de guerre contre le racisme, il doit y avoir de notre part détermination de gagner; lorsque nous devons faire face à des questions qui nous divisent, nous devons rechercher des solutions dans l'unité, qui exige la défense légitime."*

90. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Zambie, M. Siteke Mwale; je lui donne la parole.

91. M. MWALE (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que nous avons appris la triste nouvelle du tremblement de terre catastrophique qui s'est produit en République populaire de Chine, je voudrais

* Cité en anglais par l'orateur.

associer ma délégation aux sentiments que vous avez exprimés et aux condoléances que vous avez présentées, Monsieur le Président, ainsi que d'autres orateurs, en raison de la mort tragique de nombreux ressortissants chinois et des dommages matériels qui ont été causés par le tremblement de terre. Nous sommes d'autant plus attristés que le peuple de Zambie ressent une affection profonde pour le peuple de Chine et qu'il existe entre la Chine et la Zambie des relations très étroites. Il y a une quinzaine de jours à peine, les peuples de la Chine, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, et en fait leurs amis et ceux qui leur veulent du bien de par le monde, se sont réjouis ensemble lors de la cérémonie de remise de la grande ligne de chemin de fer Uhuru, qui est la voie vitale de la Zambie vers la mer. La ligne de chemin de fer est un symbole monumental des relations étroites et fraternelles qui existent entre les peuples chinois, tanzanien et zambien. C'est donc avec un profond sentiment de tristesse véritable que je voudrais prier la délégation chinoise de transmettre au Gouvernement et au peuple chinois les condoléances de ma délégation devant le désastre national qui a frappé la Chine.

92. Ma délégation a également appris avec un choc profond et un très grand regret le décès du Premier Ministre de Madagascar. Nous l'admirons comme un grand chef d'Etat africain que nous regretterons beaucoup. Nous présentons toute notre sympathie et nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de Madagascar et à la famille du défunt.

93. Maintenant que le débat est presque terminé et que le Conseil de sécurité est sur le point d'examiner le projet de résolution dont il est saisi [S/12158] et de prendre une décision à son sujet, il me semble que je dois faire quelques observations pour souligner une fois de plus l'importance qu'attache mon gouvernement à cette réunion et ne pas laisser subsister le moindre doute dans l'esprit de quiconque quant à la position zambienne devant l'agression commise contre nous par le régime minoritaire blanc raciste d'Afrique du Sud.

94. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention toutes les déclarations faites pendant le débat. Nous sommes très reconnaissants à tous nos amis, membres et non membres du Conseil, qui nous ont apporté un appui enthousiaste et sans réserve. Nous admirons aussi sincèrement le rôle joué par nos amis, en particulier les membres non alignés du Conseil, dans l'élaboration du projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi. Ce groupe de pays, dirigé par le représentant compétent et éloquent de la Guyane, M. Rashleigh Jackson, a fait œuvre remarquable dans les négociations très difficiles qui ont eu lieu ces derniers jours. Ils ont à tout moment joui de notre entière confiance. Nous avons à leur égard une dette de gratitude.

95. Nous espérons que le projet de résolution dont le Conseil est saisi, parrainé par les délégations amies du Bénin, de la Guyane, de la République arabe libyenne, du Pakistan, du Panama, de la Roumanie et de la République-Unie de Tanzanie, sera adopté à l'unanimité. Je dois dire très franchement qu'il s'agit là d'un texte qui représente le minimum que nous, Zambiens, sommes prêts à accepter. Nous le faisons avec beaucoup de réticence. Nous aurions certainement préféré un projet de résolution plus fort.

96. Notre position reste inchangée : la question générale de la Namibie ne peut pas être séparée de l'examen réaliste de l'acte d'agression de l'Afrique du Sud contre la Zambie. Cet acte d'agression est une conséquence directe de l'occupation illégale persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud. Il a été commis à partir de la Namibie et, indiscutablement, dans le but de perpétuer l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud. Par conséquent, en ce qui nous concerne, l'occupation illégale persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud est la cause fondamentale de l'agression et la cessation de cette occupation illégale serait la seule garantie contre de nouveaux actes d'agression de ce genre.

97. Il est inévitable que de tels actes d'agression contre la Zambie se renouvelleront tant que l'Afrique du Sud persistera à occuper illégalement la Namibie; c'est pourquoi nous estimons que le Conseil a le devoir de faire davantage que condamner l'Afrique du Sud. Si, chaque fois que nous venons au Conseil nous plaindre d'une agression de l'Afrique du Sud contre notre pays, il se borne à prononcer une condamnation, je crains que les racistes de Pretoria ne deviennent si saturés de condamnations que, dans leur esprit malade, condamnation finira par signifier félicitation. Mais ce qui est tout aussi grave, c'est que le Conseil, qui, du fait des responsabilités particulières dont l'a chargé la Charte des Nations Unies, est l'espoir de sécurité des pays petits et faibles comme le mien, se sera avéré impuissant.

98. Cela étant, ma délégation aurait préféré que le Conseil de sécurité déclare catégoriquement et sans équivoque au cours de cette série de réunions qu'en cas de nouvelle agression de l'Afrique du Sud contre la Zambie il n'aurait d'autre choix que de recourir à l'application du Chapitre VII de la Charte dans toute sa force et de décréter une action punitive contre les hors-la-loi racistes de la minorité blanche. Un tel avertissement est nécessaire à l'heure actuelle pour éviter que la clique de Pretoria ne s'imagine que nous venons au Conseil simplement pour suivre un rite.

99. Ceux qui arguent que la situation en Afrique australe ne signifie pas une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, je dois le dire en toute franchise, n'évaluent pas la situation avec beaucoup d'objectivité; c'est le moins que l'on puisse dire. Quand ils admettront ce fait, il sera peut-être trop tard, car il ne fait aucun doute que si les régimes racistes

des minorités blanches subsistent en Afrique australe avec la même attitude hostile à l'égard de l'Afrique indépendante, il se produira bientôt une conflagration raciale dont l'horreur et l'ampleur n'auront jamais été vues nulle part ailleurs. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'agir résolument. Demain il sera peut-être trop tard.

100. Je dois bien préciser que pour ce qui est de la Zambie il ne peut plus être question de traiter avec l'Afrique du Sud. De concert avec d'autres Etats de première ligne, nous avons fait de notre mieux pour promouvoir des changements pacifiques en Afrique australe, conformément au Manifeste de Lusaka¹ et à la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe adoptée en avril par le Conseil des ministres de l'OUA. Je tiens à dire que nous avons pris contact avec l'Afrique du Sud en vue spécialement de parvenir à l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie et à la destruction de l'*apartheid* en Afrique du Sud même. Ces contacts ont pris fin aux chutes Victoria. Ils ont échoué à cause de l'intransigeance et des tactiques dilatoires du régime illégal d'Ian Smith. Je suis fier néanmoins de pouvoir dire que nous avons la conscience claire et que nous avons pris l'engagement irrévocable d'appuyer la lutte armée pour la libération de l'Afrique australe, sachant pertinemment que nous n'avons négligé aucun effort pour arriver à une solution pacifique.

101. Pendant tout le temps que nous avons tenté d'amener des changements pacifiques, l'Afrique du Sud a eu amplement l'occasion de prouver ses bonnes intentions. Pourtant, au lieu de faire preuve de bonne volonté, elle a intensifié ses actes d'agression contre la Zambie, pour, en fin de compte, tuer sans provocation un grand nombre de personnes sur notre territoire. Ce n'est certes pas ainsi que l'Afrique du Sud a montré qu'elle voulait résoudre les problèmes de l'Afrique australe par des moyens pacifiques.

102. A ce moment, je tiens à déclarer catégoriquement que jamais la Zambie n'a échangé de notes avec le régime raciste d'Afrique du Sud à propos d'incidents et de violations de frontière, comme l'a prétendu le représentant de l'Afrique du Sud le 27 juillet [1944e séance]. Le fait que la Zambie n'ait pas répondu à la prétendue enquête de l'Afrique du Sud concernant l'agression du 11 juillet, qu'il admet, est en lui-même la preuve que nous n'avons jamais traité avec les racistes sud-africains. Même à l'époque des négociations en vue d'un changement pacifique, il n'a jamais été question que la Zambie discute des incidents de frontière avec l'Afrique du Sud. Bien sûr, le régime raciste d'Afrique du Sud en a profité pour se plaindre des activités des mouvements de libération, notamment de la SWAPO. Nous avons répondu à ce moment-là que le meilleur moyen d'empêcher les activités des mouvements de libération était de supprimer les causes fondamentales du conflit; autrement dit, le gouvernement par la majorité devrait être accordé au Zimbabwe et à la Namibie et l'*apartheid*

heid devrait être supprimé en Afrique du Sud même. Jusqu'à présent, c'est toujours le noeud du problème et à ce jour la Zambie n'a rien changé à sa position.

103. J'ai mis à associer pleinement ma délégation aux importants commentaires faits au cours de la réunion d'hier par M. Jaipal, président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, à propos de la proposition de la représentante du Libéria demandant une mission d'enquête du Conseil de sécurité [1946e séance] et de la réponse du représentant de l'Afrique du Sud, contenue dans le document S/2157, où nous lisons : "Les autorités des zones concernées ont été consultées et ont fait savoir qu'elles étaient disposées à coopérer pleinement." Il s'agit là d'une référence évidente aux chefs fantoches de la Namibie et aux effectifs militaires sud-africains stationnés dans le Territoire. Ce n'est qu'une preuve de plus de l'intransigeance du régime sud-africain et de sa volonté résolue de maintenir sa mainmise en Namibie. Le simple fait qu'une communication aussi honteuse ait pu être envoyée au Conseil de sécurité est une insulte au Conseil. L'Afrique du Sud a une fois de plus prouvé qu'elle ne voulait pas régler la question de Namibie et qu'elle avait le plus grand dédain pour l'autorité et le prestige du Conseil.

104. La Zambie n'a rien à cacher et a déjà catalogué tous les détails nécessaires concernant les incidents à la base de sa plainte contre l'Afrique du Sud. Il faut souligner que la région de Sialola et d'ailleurs toute la frontière entre la Zambie et la Namibie ont été minées en tous points par le régime raciste sud-africain. Ainsi, une mission d'enquête devrait effectuer son travail à ses propres risques, car la Zambie ne peut pas garantir la sécurité de ses membres.

105. En dernier lieu, la décision positive et efficace du Conseil contribuera grandement à aider la Zambie à remplir un rôle difficile : respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant la libération de la Namibie et du Zimbabwe et l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

106. M. LECOMPT (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous dire combien, en ce mois difficile de juillet, nous nous réjouissons de vous voir mener nos travaux à leur fin et à bonne fin.

107. J'ajouterais combien le représentant de la France a été heureux d'entendre sir Harold Walter s'adresser à nous il y a un instant dans le français et même le latin si cultivés qui sont les siens.

108. Ma délégation a le triste devoir d'exprimer à l'intention du représentant de la Chine populaire, mon ami et voisin à cette table, la profonde sympathie du Gouvernement et du peuple français dans l'épreuve qui a si cruellement affecté la province du Hopei oriental. Nous savons que le peuple chinois fait courageusement face aux graves pertes en vies humaines

et en biens matériels provoquées par les récents tremblements de terre. Nous prions le représentant de la Chine de transmettre à ses autorités l'expression de nos condoléances et de nos vœux les plus sincères.

109. Ma délégation tient enfin à dire à notre collègue de Madagascar le choc qu'elle a ressenti en apprenant ce matin la mort dramatique du Premier Ministre malgache. La France et les Français éprouvent trop de sympathie, trop de sentiments anciens et présents d'amitié et de solidarité à l'égard de Madagascar pour que je ne me joigne pas tout spécialement au deuil du peuple malgache et aux termes du télégramme envoyé aujourd'hui à Tananarive au nom du Conseil.

110. Le débat qui a commencé mardi dernier nous a permis d'entendre près de 40 orateurs, dont plusieurs ministres africains des affaires étrangères et, parmi eux, celui de la Zambie qui nous a présenté avec netteté et sincérité la plainte de son pays contre l'Afrique du Sud. Un village zambien et un camp de la SWAPO ont été bombardés le 11 juillet; des morts et des blessés ont été dénombrés; une violation de l'intégrité territoriale de la Zambie a eu lieu. Ce témoignage et ce qui nous a été dit d'autres incursions sont les faits majeurs dont le Conseil est saisi, ce sont les faits dont nous devons tenir compte, dans leur précision même.

111. M'efforçant certes d'être objectif et de ne pas négliger les vues exprimées par le représentant de l'Afrique du Sud [1944e séance], dont ma délégation a pris note, je dirai néanmoins que la bande de Caprivi et l'ensemble des frontières septentrionales de la Namibie risquaient depuis longtemps de devenir le théâtre d'incidents sérieux. Il était à l'avance assez clair que la Zambie pouvait être prise dans le dangereux espace de tensions politiques de la région. Il n'était pas moins clair, il était presque, hélas, dans la nature des choses que, sans remède à cette situation, le Conseil aurait de nouveau à connaître des faits et des causes caractéristiques des tensions dont je viens de parler.

112. Nous sommes ainsi renvoyés aux raisons profondes de notre débat, je veux dire la situation absolument anormale faite au peuple de Namibie. Ma délégation a souvent exposé sa position sur ce point et y reviendra en détail lors du débat que nous aurons fin août. Elle comprend que de nombreux représentants aient voulu exprimer ici, à l'occasion du raid meurtrier de Sialola, une vérité aussi indéniable que simple : il n'y aurait pas eu de violation de la souveraineté de la Zambie si la Namibie jouissait de l'autodétermination vraie et de l'indépendance que les neuf pays de la Communauté européenne ont réclamées pour elle et pour son peuple, ainsi d'ailleurs que pour le peuple rhodésien, le 23 février dernier.

113. De même que les pays africains épris de paix et de justice, la France tient, dans ce débat comme dans d'autres, à exprimer deux préoccupations fondamentales. Elle ne peut que s'alarmer d'une part de voir le

nécessaire processus d'autodétermination manquer d'être mis en œuvre en Namibie par la consultation démocratique de ses habitants sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies; elle doit déplorer d'autre part que l'Afrique du Sud s'isole elle-même à ce point des autres pays africains, en particulier de ses voisins. Le mur d'injustice qui la sépare de la région naturelle où elle devrait s'inscrire est le principal obstacle à l'établissement de rapports pacifiques en Afrique australe. Nous ne savons à ce sujet que trop le rôle important que les tensions intérieures provoquées par l'indéfendable système d'*apartheid* jouent dans la dégradation de la situation et avons exposé il y a à peine un mois les limites politiques et techniques que la France s'est fixées pour tenir compte des soucis de plus en plus justifiés de l'Afrique.

114. En Afrique dirai-je, rien ne peut se faire sans les Africains et les Africains d'abord. La France pour sa part s'est pénétrée de cette vérité; elle souhaite que l'Afrique du Sud dépasse une politique unilatérale sans avenir, écoute la légitime revendication des hommes d'Afrique et prenne très rapidement les mesures qui s'imposent.

115. Ma délégation remercie nos collègues des pays non alignés de leurs efforts et de leur esprit de compromis. Elle eut certes souhaité que le texte soumis à notre décision comporte des formules légèrement différentes, en ce qui concerne par exemple, comme je le disais à l'instant, l'urgente et impérative nécessité de faire accéder le peuple de Namibie à l'indépendance par l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination. Ce principe est, il est vrai, admis et partagé par l'ensemble de la communauté internationale. Nous le retrouverons certainement dans nos prochains débats. Ce qui nous paraît le plus essentiel est de pouvoir donner aujourd'hui au Gouvernement et au peuple de Zambie un témoignage de soutien égal au témoignage de confiance qui a été celui du président Kaunda et du Ministre des affaires étrangères, M. Mwale, lorsqu'ils ont décidé de faire appel au Conseil de sécurité. Nous comprenons la Zambie, nous sympathisons avec ses épreuves et reconnaissons la légitimité de sa cause. Elle se situe en première ligne des dangers que fait courir à toute l'Afrique australe une situation que le gouvernement de Pretoria doit redresser en prenant au plus vite les mesures exigées par l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité.

116. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisqu'il n'y a plus d'orateurs à ce stade final de nos débats, je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'ITALIE.

117. Le point inscrit à notre ordre du jour, la plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud, n'a rien de nouveau pour moi personnellement, car je crois pouvoir dire que je suis le seul représentant siégeant au Conseil actuellement qui a également pris part à la discussion qui s'est déroulée au sein du Conseil en octobre 1971

à la demande de la Zambie pour une raison identique à celle qui a motivé la plainte que nous examinons actuellement. Qu'il me soit permis de dire que cette circonstance m'inspire surtout de la tristesse.

118. En fait, nous sommes réunis pour examiner un nouvel acte d'agression commis par l'Afrique du Sud contre la République de Zambie, acte qui a été commis presque cinq ans plus tard tout simplement parce que l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie. C'est une situation des plus déplorable et qui aurait dû cesser depuis longtemps.

119. En fait, je crois que ma mémoire ne me fait pas défaut si je dis qu'en octobre 1971 nous étions tous certains, autour de cette table, que la Namibie ne tarderait pas à accéder à l'indépendance. Hélas, cet espoir ne s'est pas réalisé — pas même à demi. Il n'est que trop évident que si l'Afrique du Sud avait accompli son devoir et s'était acquittée de ses obligations à l'égard du Territoire international de la Namibie, le regrettable incident que nous examinons à présent ne se serait pas produit.

120. A cet égard, je voudrais rappeler que plus récemment, dans la déclaration que j'ai faite au Conseil le 19 juin dernier, j'ai mentionné l'action que nous poursuivons actuellement avec nos partenaires européens. J'avais dit à ce moment-là :

“Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons établi avec le gouvernement de Pretoria, des contacts constants et très fermes pour lui faire connaître chaque fois que c'est possible, ... notre vive critique et notre désaccord complet.”
[1930e séance, par. 317.]

Le débat qui a eu lieu à ce moment-là, comme on le sait, portait sur les événements scandaleux de Soweto, mais je voudrais qu'une chose soit bien claire. L'essence du “dialogue critique” que les pays européens mènent avec l'Afrique du Sud a pour but d'entraîner des changements radicaux non seulement en ce qui concerne l'apartheid mais également en ce qui concerne la Namibie et la Rhodésie.

121. Cela dit, je voudrais ajouter que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites par divers orateurs, notamment les représentants des Etats africains. Le Conseil a été très honoré par la présence parmi nous de Ministres des affaires étrangères — M. Siteke Mwale, de la Zambie, M. Ibrahim Kaduma, de la République-Unie de Tanzanie, M. Joaquim Chissano, du Mozambique, et sir Harold Walter, de Maurice, Président en exercice du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine. Par leur présence ici, ils nous ont donné un témoignage vivant de leur état d'esprit, de leur appréhension et de ce qu'ils attendent en ce qui concerne la situation anormale et l'agitation qui règnent actuellement en Afrique australe et qui ont donné lieu à des incidents du genre de celui que nous examinons. En même

temps, ils nous ont montré de façon très convaincante à quel point les membres de l'OUA sont unis pour défendre fermement certains principes fondamentaux qu'ils veulent voir appliquer à leurs frères qui sont encore sous domination étrangère, quel que soit le prix qu'il faille payer. Je veux naturellement parler de la décolonisation et du droit à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, principes qui sont tous consacrés dans la Charte des Nations Unies.

122. En ce qui concerne la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud [1944e séance], ma délégation n'a pas été moins intriguée et surprise que les autres délégations par la position prise d'emblée par M. Botha. Selon l'affirmation qu'il a faite au début de la séance, le Gouvernement de Pretoria ne savait rien du raid qui a eu lieu le 11 juillet et ne l'avait certainement pas autorisé. Si nous pouvons interpréter ce démenti comme désapprouvant implicitement cette action, nous ne pouvons en tirer qu'une seule conclusion logique, c'est-à-dire que l'attaque a été décidée par certains contingents militaires dans la bande de Caprivi, de leur propre chef et sans avoir consulté le quartier général à Pretoria. Si tel est le cas, nous pouvons d'une part être un peu inquiets en ce qui concerne la liberté d'action dont les forces sud-africaines semblent jouir, tout au moins certaines d'entre elles, et d'autre part nous pouvons voir là — et c'est ce que j'espère — un signal que nous donne le gouvernement central de Pretoria de la conscience qu'il a des problèmes fondamentaux qui sont en jeu pour l'avenir de sa terre et, si je peux m'exprimer ainsi, qu'il est plus conscient de ces problèmes que sa soldatesque débridée.

123. Sur la base de cette hypothèse, si elle est juste, je voudrais dire que, quelle que soit la faiblesse de notre espoir, cela pourrait donner plus de crédibilité aux intentions annoncées par le gouvernement de Vorster d'introduire des changements attendus depuis longtemps dans sa politique d'ensemble. A cet égard, je voudrais croire que dans ces changements on donnerait la priorité au retrait de Namibie. Cependant, je suis sûr d'avoir raison si je dis que notre patience — non seulement la patience de nos collègues mais celle de tous les membres du Conseil — est depuis longtemps à bout. Je crains que si le Gouvernement sud-africain veut que l'on continue à croire aux bonnes intentions que M. Botha nous a exprimées en son nom — la dernière fois le 27 juillet — il faudra que ses paroles soient rapidement suivies d'action.

124. Pour parler maintenant de la question qui nous occupe, je voudrais tout simplement répéter notre ferme condamnation de l'acte d'agression de l'Afrique du Sud, tel qu'il a été dénoncé par la Zambie, qui a fait de nombreuses victimes et constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

125. Je voudrais également dire que nous sommes profondément solidaires du Gouvernement de la

Zambie. Je voudrais également exprimer l'appréciation de mon gouvernement à M. Siseke Mwale, ministre des affaires étrangères de la Zambie, notamment pour la politique bien connue que son gouvernement maintient depuis longtemps à l'égard des problèmes de l'Afrique australe. Je voudrais assurer le Gouvernement de la Zambie que nous sommes conscients des difficultés auxquelles il fait face pour maintenir cette position qui fait preuve d'un sens élevé des responsabilités, surtout lorsque le message de paix adressé à l'Afrique du Sud est encore une fois accueilli avec mépris. Dans ces conditions, nous apprécions particulièrement le rappel du Manifeste de Lusaka dans le discours exemplaire qui a été prononcé devant le Conseil par le Ministre des affaires étrangères de la Zambie [ibid.]. Mais la voix de la raison, telle qu'elle a été exprimée par les dirigeants de la Zambie, doit prévaloir. Nous invitons instamment l'Afrique du Sud, comme ma délégation l'a fait en 1969 à la 1815^e séance plénière de l'Assemblée générale, à saisir la main qui lui est tendue par les pays africains. Si j'en crois les sentiments exprimés par le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, qui a également rappelé avec force le Manifeste de Lusaka [1946^e séance], et par ses collègues africains qui ont honoré le Conseil de leur présence et ont activement participé à nos délibérations, ils sont aussi du même avis. En d'autres termes, si je sais lire ce qui est écrit sur le mur, la main tendue n'a pas été encore complètement retirée, en dépit du fait que la confiance qui régnait depuis quelque temps dans certains milieux semble se détériorer. Pour saisir cette dernière occasion, il faut que l'Afrique du Sud fasse preuve de sagesse politique et de cette vision que tout le monde reconnaît chez le président Kaunda.

126. C'est aussi l'esprit qui a inspiré les auteurs du projet de résolution contenu dans le document S/12158 — le Bénin, la Guyane, le Pakistan, le Panama, la République arabe libyenne, la République-Unie de Tanzanie et la Roumanie. Ma délégation apprécie l'esprit de compréhension et de conciliation qu'ils ont manifesté pour formuler un projet de résolution susceptible de recevoir l'appui unanime du Conseil. Dans ce même esprit, la délégation italienne est heureuse d'appuyer le projet de résolution qui a été présenté avec tant d'éloquence par notre collègue, M. Jackson.

127. Parlant maintenant en ma qualité de PRÉSIDENT, puisque la liste des orateurs est épuisée et qu'aucune délégation ne désire expliquer son vote avant le vote, je vais mettre aux voix le projet de résolution qui figure au document S/12158.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bénin, Chine, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Néant.

S'abstient : Etats-Unis d'Amérique.

Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté [résolution 393 (1976)].

128. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

129. M. SCRANTON (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien nous apprécions les qualités de direction que vous avez manifestées pendant nos délibérations ce mois-ci. Nous savions d'ailleurs qu'il en serait ainsi et que, lorsque vous assumeriez la présidence, Léonard, Michel-Ange et Galilée seraient fiers de vous.

130. Ensuite et sur note note beaucoup plus grave, je voudrais exprimer au représentant de la République de Chine les profondes condoléances du peuple et du Gouvernement des Etats-Unis pour les victimes de cet horrible tremblement de terre qui a frappé son pays. Je le prie de transmettre à son peuple et à son gouvernement l'expression de notre sympathie la plus attristée. J'ajoute que nous avons pu constater, de par les journaux, le courage extraordinaire dont a fait preuve le peuple chinois dans ces tragiques circonstances.

131. Enfin, mais ce n'est pas le moins important, nous apprécions à toute sa valeur que le Ministre des affaires étrangères de Maurice nous honore lui aussi de sa présence.

132. La délégation des Etats-Unis a suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt la discussion sur la question qui nous occupe. Comme vous le savez, mon gouvernement a entrepris des efforts extrêmement importants pour aider les nations et les peuples d'Afrique australe à trouver une solution aux problèmes difficiles, politiques et humains, de leur région. Nous avons donc été extrêmement alarmés par le rapport que nous a fait le Gouvernement de la Zambie concernant une incursion dans son territoire, le 11 juillet. Nous avons été profondément peints d'apprendre que 24 personnes avaient trouvé la mort et que 45 autres avaient été blessées. Nous craignons aussi que le délicat processus de négociation concernant l'Afrique australe ne se trouve compromis du fait de ce incident.

133. D'emblée, je déclare fermement que mon gouvernement condamne cette incursion en territoire zambien et s'oppose sans équivoque à la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Zambie. Nous déplorons profondément les pertes en vies humaines et les dommages matériels. Par ailleurs, il est très important de déclarer que, selon nous, l'Afrique du Sud n'a aucun droit, sur le plan juridique, de continuer à administrer le Territoire de la Namibie

ou d'y poster des troupes. Elle n'a donc pas lieu de porter plainte contre des incursions en Namibie. Si le Gouvernement de l'Afrique du Sud est responsable de ce raid et s'est servi du Territoire de la Namibie comme base d'opération, alors l'Afrique du Sud est clairement en violation du droit international.

134. Malgré nos sentiments très nets en ce qui concerne l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, mon gouvernement souhaiterait faire une observation à propos des témoignages apportés durant ce débat pour déterminer à qui incombe la responsabilité de l'attaque du 11 juillet. Le Ministre des affaires étrangères de la Zambie a fait un exposé extrêmement complet et détaillé des incursions dont a été victime son pays. Personne n'a nié que l'attaque contre Siavola ait eu lieu. Le représentant de l'Afrique du Sud, dans sa réponse, a simplement dit que son gouvernement n'avait eu aucune connaissance de cet événement.

135. Dans ces conditions, nous pensons qu'une enquête aurait pu permettre au Conseil d'émettre un jugement plus circonstancié et plus autorisé. Nous regrettons que les membres du Conseil n'aient pas jugé devoir procéder à cette enquête qui, à notre avis, aurait pu permettre une action plus énergique de notre part.

136. Il s'ensuit que plusieurs paragraphes de la résolution qui vient d'être adoptée sont, à notre avis, rédigés en termes un peu trop catégoriques compte tenu des éléments de preuve dont nous disposons actuellement. De plus, et c'est très important selon nous, la résolution souffre d'un autre défaut majeur : à l'heure actuelle, des efforts extrêmement sérieux sont faits pour réaliser des progrès sur la voie d'une solution concernant l'Afrique australe, solution que le Conseil préconise depuis longtemps. Nous pensons que, dans une résolution portant sur une question qui dépasse l'incident actuellement en cause, le Conseil aurait dû se féliciter de ces efforts et les encourager le plus possible.

137. Pour toutes ces raisons, ma délégation s'est abstenue lors du vote.

138. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Nous avons voté pour le projet de résolution qui a été présenté au Conseil de sécurité par le Bénin, la Guyane, le Pakistan, le Panama, la République arabe libyenne, la République-Unie de Tanzanie et la Roumanie. Comme dans le cas de tous les projets de résolution basés sur le compromis, nous voyons les mérites, mais nous voyons encore mieux les défauts de ce projet de résolution.

139. Le Conseil de sécurité, cette année, a déjà battu un record pour ce qui est du nombre des séances qu'il a tenues. Mais si, à Montréal, les jeunes, les hommes et les femmes, atteignent des records qui montrent

ce que peuvent accomplir la force et la raison humaines, le nombre record de nos séances, lui, ne prouve pas que nous ayons atteint des résultats positifs. Un grand nombre de séances ne signifie pas nécessairement qu'on a obtenu des résultats concrets.

140. Nous étions prêts à adopter une résolution plus énergique, plus déterminée, car nous considérons l'acte d'agression contre la Zambie, tout comme la politique intérieure et extérieure de l'Afrique du Sud, comme une menace à la paix et à la sécurité — pas seulement une possibilité de menace, mais bien une menace à la paix et à la sécurité dans cette région d'Afrique et, qui sait, dans toute l'Afrique. C'est pourquoi nous aurions été prêts à adopter, comme l'avaient demandé avant la séance plusieurs pays d'Afrique, une résolution plus concrète, plus énergique, condamnant le régime raciste d'Afrique du Sud et les actes qu'il commet contre ses voisins, contre la Namibie et contre la population autochtone de l'Afrique du Sud. Nous aurions été prêts à adopter une résolution qui fût la dernière adoptée par le Conseil sur la question de la situation en Afrique du Sud, résolution qui aurait énuméré des mesures concrètes, des sanctions très étendues, ainsi que les modalités d'application de cette résolution. Nous aurions également été prêts à exiger que l'Afrique du Sud se retirât immédiatement de Namibie. Bref, nous aurions aimé une résolution permettant de faire cesser les actes d'agression du régime raciste d'Afrique du Sud. Donc, tout en votant pour ce projet de résolution, nous en voyons les défauts. Nous exprimons l'espoir que lorsque, à la fin du mois d'août, nous aborderons l'examen de la question de Namibie, le Conseil sera en mesure d'adopter une résolution qui mettra fin au long processus par lequel l'Organisation des Nations Unies a dû passer dans son examen de la question, résolution qui mettra fin au colonialisme, au racisme et à l'*apartheid* ainsi qu'à l'oppression de la population autochtone de ce pays et de toute cette région de l'Afrique.

141. Nous espérons et pensions que le Conseil aurait très opportunément adopté aujourd'hui une disposition reconnaissant la SWAPO comme le représentant légitime du peuple namibien. Nous espérons aussi que la résolution énoncerait les moyens concrets qui permettraient de l'appliquer en tant que résolution finale visant à amener un changement radical de la situation en Afrique du Sud.

142. En votant pour ce projet de résolution, je le répète, nous voyons ses mérites, mais nous voyons aussi ses défauts et j'espère que le Conseil pourra les corriger très prochainement.

143. En ce qui vous concerne, Monsieur le Président, je crois que nous avons tous constaté avec satisfaction que la façon dont vous avez dirigé les débats relatifs à cette question vous a permis d'en terminer l'examen avant que n'expire votre mandat de président, ce qui vous évite de transmettre à votre successeur une question aussi complexe et difficile.

144. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Conformément à la position de principe bien connue du Royaume-Uni, je voudrais simplement dire que nous avons appuyé, au cinquième alinéa du préambule et au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, la référence à la "lutte", étant entendu qu'il s'agit d'une lutte menée en recourant à des moyens pacifiques. Nous pensons que les problèmes de ce type devraient être résolus en recourant aux moyens prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

145. M. KADUMA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer la gratitude de mon gouvernement pour les efforts que, nous avcz-vous dit, votre pays et ses partenaires européens tentent de déployer s'agissant de nos rapports avec l'Afrique du Sud et pour apporter une solution aux contradictions qui constituent une menace à la paix dans notre région.

146. Je voudrais faire de même à l'égard du Gouvernement des Etats-Unis pour les efforts qu'il fait à cet égard. Mais, en même temps, j'estime que je ne rendrais pas justice au Conseil, et sûrement pas aux principes que défend mon pays, si je n'exprimais pas notre déception devant la façon dont le Gouvernement des Etats-Unis a traité cette question qui, à notre avis, est si grave qu'elle justifie la préoccupation du Conseil, notamment du fait que l'agression commise par le régime raciste contre la Zambie est une agression contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui s'en est toujours tenu fermement aux principes de l'Organisation depuis qu'il existe. Je pense que c'est là un fait important — que la Zambie ait assumé la responsabilité de défendre les principes de la Charte un an seulement après son accession à l'indépendance. C'est véritablement un miracle qu'elle ait pu survivre face à tant de graves dangers. Le Conseil avait décidé d'aider la Zambie dans les efforts qu'elle déploie pour appliquer les sanctions. Malheureusement, comme nous le savons trop bien, la réaction n'a pas été aussi bonne qu'on s'y était attendu de la part d'une organisation comme l'Organisation des Nations Unies.

147. A notre avis, il n'y aurait pas vraiment eu de contradiction entre les efforts que fait le Gouvernement des Etats-Unis pour résoudre ce problème et un vote pour la présente résolution. En fait, cette résolution était fort affaiblie, beaucoup de concessions ayant été faites pour tenter d'obtenir l'unanimité. A mon avis, le fait que le Gouvernement des Etats-Unis ait réservé sa position annule ce qu'il a exposé dans sa déclaration — à savoir qu'il condamne les actes et la politique du Gouvernement sud-africain. Il est-il bon que nous connaissions maintenant la position du Gouvernement des Etats-Unis. Je ne peux qu'espérer que je me trompe en affirmant que sa position manque d'a-propos. J'espère également que je me trompe en pensant que l'abstention de la délégation des Etats-Unis ne sera d'aucune aide au Gouvernement des Etats-Unis dans ses efforts.

148. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie de ses aimables paroles à mon égard et tout particulièrement de la gratitude qu'il a exprimée pour les efforts que mon pays déploie, en étroite coopération avec tous ses partenaires de la Communauté européenne, pour amener les modifications nécessaires et depuis si longtemps attendues dans la politique d'ensemble de l'Afrique du Sud.

149. L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Zambie.

150. M. MWALE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai demandé à nouveau la parole que pour exprimer une fois encore les très sincères remerciements et la gratitude dont j'ai parlé dans la déclaration que j'ai faite lors de l'ouverture de cette série de séances du Conseil. Ma délégation est profondément émue devant la solidarité qu'ont exprimée, au sein du Conseil, tous les représentants des pays qui entretiennent des relations avec la Zambie.

151. Le vote qui vient d'avoir lieu revêt une grande importance pour la Zambie. Nous savons que nous ne pouvons pas ressusciter les morts. Nous savons que nous ne pouvons pas recréer les biens qui ont été détruits. Mais nous espérons que le vote auquel vient de procéder le Conseil servira de mise en garde, de telle sorte que, très bientôt, la Namibie et le Zimbabwe seront indépendants et, en fait, de telle sorte que, bientôt, le diabolique système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud sera éliminé.

152. Ma délégation a pris note de toutes les paroles aimables et de toutes les déclarations entendues ici. Nous rentrons dans notre pays pour informer notre gouvernement que nous avons des amis au sein de cet organe important de la communauté internationale. Nous retournons en Zambie pour assurer notre peuple, notre peuple épris de paix que le monde est avec nous dans cette juste lutte, qui n'est pas seulement la lutte de la Zambie ou celle de l'Afrique mais la lutte de tous les peuples du monde qui aiment la paix, qui aiment la justice sociale et qui appuient entièrement le droit à l'autodétermination. Nous rentrons pour assurer notre peuple que l'interdépendance humaine existe bien. En fait, la résolution qui a été adoptée ici est une expression de cet aspect fondamental, de cet aspect essentiel de notre mode de vie sur cette planète.

153. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans remercier une fois encore mes collègues, les ministres des affaires étrangères qui sont venus ici, notamment sir Harold Walter qui, sur un préavis très court, est arrivé d'aussi loin que Maurice pour participer aux délibérations du Conseil non seulement en tant que président du Conseil des ministres de l'OUA mais aussi parce que la Zambie et Maurice sont unies par des liens très étroits.

154. Une fois de plus, je tiens à assurer le Conseil que le président Kaunda, de la Zambie, le parti, le Gouvernement et tout le peuple épris de paix de la Zambie apprécient à sa juste valeur cette expression de solidarité.

155. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de Madagascar désire répondre brièvement aux expressions de sympathie qui ont été transmises à sa délégation. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

156. M. RASOLONDRALIBE (Madagascar) : Le Conseil a été informé ce matin par les soins de M. Seranton du grave accident d'hélicoptère survenu aujourd'hui même, 30 juillet, qui a entraîné le décès du Premier Ministre et Ministre de la défense de la République démocratique de Madagascar, le colonel Joël Rakotomalala. D'autres personnalités ont été tuées au cours du même accident. Il s'agit de M. Pierre Rajaonah, ministre du développement rural et de la réforme agraire, du chef d'état major de la défense et de l'armée populaire et du Directeur du cabinet militaire du Premier Ministre. Le pilote et le mécanicien de l'hélicoptère ainsi qu'un journaliste de la radiotélévision malgache ont également trouvé la mort à cette même occasion.

157. J'ai demandé la parole pour vous remercier, Monsieur le Président, et, à travers vous, pour remercier les membres du Conseil de sécurité, de la décision que vous avez prise ce matin d'envoyer un télégramme de condoléances au Gouvernement malgache. Je veux vous assurer que le peuple et le gouvernement de mon pays seront très sensibles à ce témoignage de sympathie. Je tiens à vous en remercier en leur nom. Les mêmes remerciements s'adressent également à toutes les délégations qui nous ont individuellement assurés de leur compassion.

158. Le PRÉSIDENT : Je suis sûr de me faire l'interprète du sentiment général des membres du Conseil

en disant que nous sommes sensibles à ce geste du représentant de Madagascar et en renouvelant l'expression émue de notre sympathie à l'occasion de la perte cruelle subie par son gouvernement et son peuple.

159. M. CHOU Nan (Chine) [*traduction du chinois*] : Au nom de la délégation chinoise, je désire adresser mes sincères condoléances à la délégation malgache à l'occasion de la mort tragique du Premier Ministre de Madagascar.

160. En même temps, je tiens à remercier sincèrement les Ministres des affaires étrangères du Mozambique, de Maurice et de la Zambie ainsi que les représentants de nombreux autres pays pour les sentiments de sympathie qu'ils ont exprimés ce matin et cet après-midi à l'occasion du tremblement de terre survenu en Chine dans la province de Hopei. Je transmettrai leurs condoléances au Gouvernement et au peuple chinois.

161. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Presque tous, sinon tous, les orateurs qui ont participé à la discussion ont eu des paroles très aimables à l'adresse du Président pour le mois de juillet. Je les en remercie sincèrement et, à mon tour, je tiens à dire ma reconnaissance à tous les membres du Conseil et à tous ceux qui ont participé à nos délibérations pour l'aide et la coopération qu'ils m'ont accordées dans l'exercice de mes fonctions de président que, dans quelques heures, j'aurai l'honneur et le plaisir de céder à notre collègue du Japon, mon ami de longue date, M. Abe.

162. Le Conseil de sécurité a terminé le stage actuel de son examen de la question dont il est saisi.

La séance est levée à 19 h. 30

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexe, point 106 de l'ordre du jour, document A/17754.